

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

SG DNCA Actions Euro Climat

FCP soumis au droit français

Produit

Initiateur : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

ISIN: FR0013535390

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Adresse : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Autorité de tutelle de l'initiateur : Autorité des Marchés Financiers

Date de production du document d'informations clés : 30/12/2022

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds Commun de Placement

Objectifs :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice « MSCI EMU Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis), sur une durée de placement recommandée de 5 ans.

Les décisions d'investissement et le processus de sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers selon une approche « climat », combinant les exigences traditionnelles de gestion du risque et rendement financier avec les exigences de transition bas carbone. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

L'indicateur de référence est un indice action, le « MSCI EMU Net Total Return Index » (l' « Indicateur de Référence »), représentatif des grandes et moyennes capitalisations des marchés des pays membres de l'UEM.

La gestion du FCP est orientée vers les marchés actions ZONE EURO.

Le FCP est exposé principalement aux grandes et moyennes valeurs ZONE EURO.

La sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille est fondée sur une approche thématique « Climat ». Cette approche combine les exigences classiques de gestion du risque et du rendement financier avec les exigences de transition bas carbone.

Le FCP répond également à des critères d'une gestion responsable et durable.

Sur la base de l'univers actions filtré suite à ces exclusions sectorielles (détailées au prospectus), le Délégué de la Gestion Financière implémente une approche ISR combinant une approche « best in universe » et thématique « Climat » basée sur une sélection de titres :

- Tenant compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'Entreprise et de la Contribution à la Transition Durable, en ligne avec une gestion ISR (Investissement Socialement Responsable).

- Et d'une analyse fine du positionnement de chaque entreprise face à la transition bas carbone, dans le cadre d'une stratégie « Climat ».

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon les 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- Responsabilité Actionnariale (au travers de critères incluant notamment les risques comptables, la qualité du management...)

- Responsabilité Sociale (avec des critères tels que les conditions de travail, la politique de diversité...),

- Responsabilité Sociétale (avec des critères tels que l'optimisation fiscale, la corruption...)

- Responsabilité Environnementale (avec des critères tels que la politique de gestion environnementale, l'impact sur la biodiversité....).

A partir de cet univers « Responsable », le Délégué de la Gestion Financière analyse les titres présentant une exposition positive à la Transition Durable (à partir du premier euro de chiffres d'affaires). Le modèle distingue 5 thèmes de la Transition Durable (Transition médicale, Transition Mode de Vie, Transition économique, Transition démographique et Transition écologique) et totalise 34 activités contribuant positivement à la Transition Durable, et qui sont rattachées à des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis par les Nations Unies.

A partir de cet univers d'investissement « Responsable et Durable », le Délégué de la Gestion Financière analyse les entreprises sur la base d'une méthodologie climat propriétaire dite « Transition/Contribution », qui permet à l'équipe de gestion d'identifier des émetteurs ayant mis en place des mesures appropriées de réduction carbone de leurs activités.

Les limites méthodologiques de l'approche tiennent tout d'abord au fait qu'elle se fonde uniquement sur les données brutes publiées par les entreprises, et est donc dépendante de la fiabilité des données extra-financières sur les empreintes et les intensités carbone publiées par ces dernières.

De plus, en l'absence d'un cadre standard d'analyse et de reporting, l'évaluation empreintes et des intensités carbone d'un portefeuille avec un scénario climatique dépend des méthodes propres à chaque entreprise.

D'autre part, Le Délégué de la Gestion Financière considère les émissions évitées comme les émissions qu'une entreprise a permis d'éviter à d'autres entreprises grâce à la commercialisation de solutions « vertes » telles que définies par la Taxonomie.

Enfin, des évolutions méthodologiques sont à anticiper pour répondre à la progression des régulations (Taxonomie notamment), des scénarios macro-économiques reconnus (et des méthodes de reportings des entreprises).

L'approche ISR retenue pourra induire des biais sectoriels par rapport à l'indice des référence.

Le FCP dispose du label ISR de l'Etat Français.

Le portefeuille est investi et exposé entre 90% et 100% de son actif net aux marchés actions.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 90% et 100% maximum de l'actif net du FCP par le biais d'investissements en titres directs, et via l'utilisation de façon ponctuelle d'instruments financiers à terme. L'investissement en actions pourra être réalisé au travers d'actions ZONE EURO (ou d'autres titres de capital) de tous les secteurs économiques, avec une capitalisation boursière ou un flottant supérieur à 250 millions d'euros. Le FCP est investi au minimum à 65% en actions de la Zone Euro.

Il est toutefois à noter que le FCP est investi jusqu'à 10% maximum en actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 milliard d'euros ;

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres en capital).

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens.

L'exposition aux marchés monétaires pourra varier entre 0% et 10% maximum de l'actif net du FCP par le biais d'investissements en parts et/ou actions d'OPCVM monétaires.

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif aux marchés actions ou en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change, le Déléguataire de la Gestion Financière pourra utiliser de façon ponctuelle des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour précédent la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la bourse de Paris

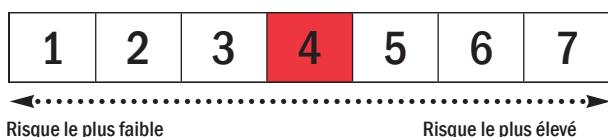
La Part C capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouvert à tout souscripteur.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Ce produit a été catégorisé dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyen. La catégorie de risque associée à cet FCP est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque. L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de Contrepartie
Risque de Liquidité
Risque de Crédit

Scénarios de performances

Scénarios		1 an	5 ans
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 908.70€	3 484.43€
	Rendement annuel moyen	-80.91%	-19.01%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 053.06€	5 103.58€
	Rendement annuel moyen	-19.46%	-12.58%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 470.27€	12 770.60€
	Rendement annuel moyen	4.70%	5.01%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 695.47€	15 450.07€
	Rendement annuel moyen	36.95%	9.09%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les évolutions futures de marché ne peuvent être précisément anticipées.

Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de rendements possibles tels que calculés à partir de performances récentes. Les performances réelles peuvent être plus faibles. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre FCP serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre FCP sont en effet assurées par le dépositaire de votre FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 €	1 an	5 ans
Coûts totaux	391.17€	1 521.56€
Réduction du rendement (par année)	3.95%	2.49%

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	2.00%	Incidence des coûts déjà inclus dans le prix que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0.00%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement.
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.84%	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Ce taux incorpore des frais fixes ex-post plus représentatifs des frais réellement supportés par l'investisseur.
	Coûts de transaction de portefeuille	0.11%	Incidence des coûts encourus lorsque l'établissement financier achète ou vend des investissements sous-jacents au produit.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0.00%	Incidence des commissions liées aux résultats sur le rendement
	Commissions d'intérressement	0.00%	Incidence des commissions d'intérressement sur le rendement

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.